

DECISION N° 23-64

REGIE AUTONOME
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TEMPLE PROTESTANT DE BAYONNE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 06 du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 24 novembre 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir signer toute convention avec tout partenaire dans le cadre de l'organisation d'événements nécessitant l'intervention d'ensembles ou d'enseignants de la Régie Autonome ;

Vu la proposition de l'association culturelle dénommée Église Protestante Unie de Bayonne-Biarritz ;

Considérant qu'il convient de signer cette convention ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention de partenariat avec l'église Protestante Unie de Bayonne-Biarritz en vue de 3 auditions d'élèves pianistes qui seront données au temple protestant entre octobre 2023 et juin 2024. L'église Protestante Unie de Bayonne-Biarritz s'engage à mettre l'église à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert. En contrepartie, le conservatoire s'engage à prendre en charge les frais d'accord du piano.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 10 octobre 2023

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

